

**Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 34 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe apportée par l'Éducation nationale atteint 608 millions d'euros en 2007.**

**D**ifférentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. La plus directe est l'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes, qui représentent un effort budgétaire annuel d'environ 566 millions d'euros en 2007.

En 2007-2008, les bourses nationales attribuées dans le second degré public et privé concernent 1 282 000 jeunes de métropole et des DOM, soit 24 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,9 % contre 12,8 %. Ces bourses ont été attribuées à 766 000 collégiens et 516 300 lycéens : la proportion de boursiers est bien plus élevée en lycée professionnel (34 %) qu'en lycée général ou technologique (18 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2007-2008 avec près de 77 000 bénéficiaires (soit + 10 % par rapport à l'année précédente). Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines

formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. La prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat de collège, de lycée et d'établissement régional d'enseignement adapté.

Parallèlement aux aides attribuées sur critères définis nationalement, des enveloppes de fonds sociaux (42 millions d'euros en 2007) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Le chef d'établissement, après consultation de la communauté éducative, décide des aides à accorder aux familles des élèves de son établissement.

À l'aide sociale apportée par l'Éducation nationale s'ajoute celle prise en charge par d'autres ministères et par les collectivités territoriales. Les familles à revenus modestes bénéficient aussi, pour leurs enfants scolarisés de 6 à 18 ans, d'une allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), dont le montant total atteint 1 314 millions d'euros en 2007.

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait, pour l'année 2005, la France un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Quelques pays déclarent aussi une aide sous forme de prêts (remboursables), d'importance bien plus faible que les bourses et subventions (0,5 % contre 3,2 % pour la moyenne de l'OCDE).

**Bourses nationales :** elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

**Bourses du second degré :** leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 76,62 euros, 212,25 euros et 331,47 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, et ceux des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), et des centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille, qui peut varier entre 3 et 10. Le montant de la part de bourse est de 41,52 euros en 2007-2008.

**Bourses d'enseignement d'adaptation :** elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires.

**Fonds social pour les cantines :** il a été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

**Fonds sociaux collégiens et lycéens :** ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature (transports et sorties scolaires, soins bucco-dentaires, matériels professionnels ou de sport, manuels et fournitures scolaires...).

Source : MEN-DGESCO  
Champ : métropole + DOM

## 01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (public et privé)

métropole + DOM

	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Boursiers en collège</b>	<b>789 726</b>	<b>772 124</b>	<b>770 709</b>	<b>780 275</b>	<b>766 055</b>
<b>% boursiers en collège</b>	<b>23,6</b>	<b>23,4</b>	<b>23,6</b>	<b>24,4</b>	<b>24,2</b>
Boursiers en LEGT	300 891	303 792	297 277	286 876	261 466
% boursiers en LEGT	19,1	18,9	18,6	18,0	17,7
Boursiers en LP	288 482	264 227	261 656	252 501	254 848
% boursiers en LP	36,6	36,6	36,1	35,3	33,8
<b>Total boursiers lycée</b>	<b>589 373</b>	<b>568 019</b>	<b>558 933</b>	<b>539 377</b>	<b>516 314</b>
dont bourses au mérite	9 259	28 619	29 293	69 996	76 960
<b>% boursiers en lycée</b>	<b>26,7</b>	<b>25,0</b>	<b>24,7</b>	<b>24,3</b>	<b>23,5</b>
<b>Total boursiers (collèges et lycées)</b>	<b>1 379 099</b>	<b>1 340 143</b>	<b>1 329 642</b>	<b>1 319 652</b>	<b>1 282 369</b>
<b>% des élèves concernés (collèges et lycées)</b>	<b>24,8</b>	<b>24,1</b>	<b>24,2</b>	<b>24,4</b>	<b>23,9</b>

Nombre de bénéficiaires de Primes à la scolarité (1) 581 907 607 390 615 260 611 244 568 587

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

## 02 Aides aux élèves (public + privé)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2007	Évolution 2001-2007	
			en € courants	en € constants
<b>AIDES DE L'ÉTAT*</b>				
<b>Aides directes</b>				
Bourses de collège	115 070 548	141 911 509	+ 23,3 %	+ 11,4 %
Bourses de lycée (1)	206 853 182	191 768 590	- 7,3 %	- 16,2 %
Bourses au mérite - lycée (2)	7 055 358	61 568 000	NS	NS
Primes (lycée sauf internat)	165 420 602	157 979 525	- 4,5 %	- 13,7 %
Prime à l'internat - collège (3)		1 532 918		
Prime à l'internat - lycée (3)		10 669 281		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038 290	546 963	- 47,3 %	- 52,4 %
Fonds sociaux	67 900 000	42 100 000	- 38,0 %	- 44,0 %
<b>Total aides directes</b>	<b>563 337 980</b>	<b>608 076 786</b>	<b>+ 7,9 %</b>	<b>- 2,5 %</b>

\* Sont uniquement mentionnées ici les aides directes apportées par le ministère de l'Éducation nationale.

(1) La diminution est directement liée à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

Sources : MEN-DGESCO, dépenses 2007, à l'exception des fonds sociaux (LFI).

## 03 Aide moyenne reçue par un boursier et effectifs concernés

(bourses + primes en € courants, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation)

métropole + DOM

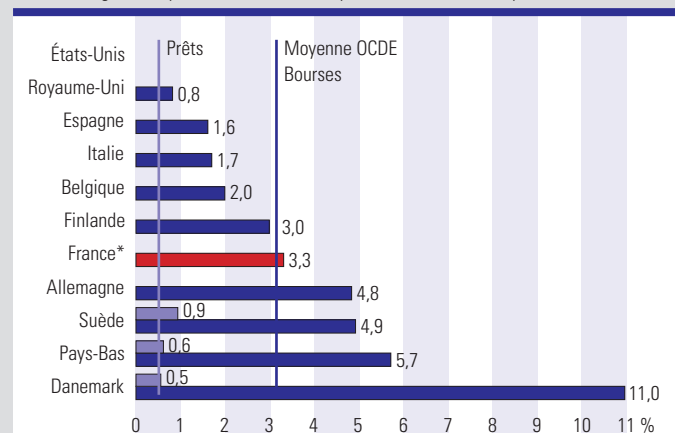
	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Évolution 2000/2007
<b>Aide moyenne en collège (€)</b>	<b>152</b>	<b>164</b>	<b>167</b>	<b>170</b>	<b>188</b>	<b>+ 23,8 %</b>
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	772,1	770,7	780,3	766,1	- 3,0 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 296,9	3 266,5	3 197,8	3 160,3	- 5,6 %
<b>Aide moyenne en lycée (€)</b>	<b>664</b>	<b>718</b>	<b>733</b>	<b>796</b>	<b>818</b>	<b>+ 23,2 %</b>
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	568,0	558,9	539,4	516,3	- 12,4 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 270,3	2 260,1	2 215,1	2 196,0	- 0,4 %

(1) en milliers.

Source : MEN-DGESCO

## Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2005



\* Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

Source : OCDE